



LANS-EN-VERCORS

## **JEUNES – chantiers Vertacos : JUILLET 2017**

### **Commune de Lans en Vercors**

#### **⇒ Principes de fonctionnement des jobs d'été chantiers :**

##### **1- Pour les chantiers proposés par la CCMV et le PIJ**

Afin d'optimiser vos chances pour être pris sur un chantier cet été, nous vous conseillons également de déposer un dossier auprès de la MPT et auprès de la CCMV. Ces dossiers sont téléchargeables sur leurs sites et celui de la mairie de Lans en Vercors. Chaque structure a son propre dossier.

##### **2-Sur la commune de Lans en Vercors**

- ❖ Ils sont proposés à 36 jeunes Lantiers de 14 à 17 ans

Nous tiendrons compte de la mixité des âges et des sexes pour la constitution des groupes.

- ❖ Ils se déroulent du 10 au 28 juillet 2017.

- ❖ Chaque jeune effectue 20h de travail rémunéré, sur une semaine en matinée ou en après-midi.

- ❖ Les chantiers consistent à effectuer divers travaux dans et autour du village : entretien des sentiers, des rivières, – réfection de bâtiments communaux, des bâtiments des Montagnes de Lans, de la cour de l'école, – travaux de jardinage...

L'encadrement est assuré par une animatrice et par un agent des services techniques de la Commune.

Ces travaux ne demandent pas d'aptitudes physiques et / ou techniques particulières. Mais ils nécessitent une participation active et une motivation certaine de chacun.

- ❖ Les jeunes sont rémunérés à partir de la base horaire SMIC et - 10 % à 20% de l'heure (brut salarial), en fonction de leur âge
- ❖ Nous sommes donc en situation professionnelle, les absences éventuelles seront décomptées.

Nous essayons de tendre vers une base salariale identique dans toutes les communes du canton qui participent à cette action.

#### **⇒ Comment s'inscrire :**

Chaque jeune doit remplir une demande d'inscription accompagnée d'une lettre de motivation.

**Les animateurs jeunes de la CCMV peuvent apporter une aide et des informations complémentaires, lors des permanences de la cité scolaire ainsi que le PIJ.**

#### **⇒ Le choix des candidats :**

Le choix des candidats est effectué par une commission composée de techniciens et d'élus de la municipalité de Lans en Vercors.

#### **⇒ Les inscriptions : Sans ces pièces, l'inscription ne sera pas prise en compte**

**Remplir le dossier d'inscription et fournir les pièces suivantes : à remettre en Mairie avant le 12 mai 2017 - 17h dernier délai, hors délai les dossiers ne seront pas pris en compte.**

- Photocopie de la carte d'identité ou passeport
- Photocopie de **l'attestation vitale (sécurité sociale) du candidat** (non des parents), numéro propre au jeune à demander auprès de la CPAM.
- Relevé d'identité bancaire ou postal **au nom du jeune**
- Photocopie des vaccins obligatoires à jour
- Un certificat d'aptitude au travail

**Rappel** : la signature du contrat de travail ne peut se faire qu'en présence d'un tuteur légal



LANS-EN-VERCORS

## ***JEUNES – chantiers Vertacos : Juillet 2017***

### ***Commune de Lans en Vercors***

#### **Dossier d'inscription**

**Nom :**

**Prénom :**

**Date de naissance :**

**Lieu de naissance :**

**Adresse :**

**Tél. des parents :**

**Tél. du tuteur légal pendant la période des chantiers :**

**Avez-vous déjà participé à un chantier à Lans en Vercors ?**

**Si oui, en quelle année :**

**Avez-vous déjà déposé une demande pour un chantier à Lans en Vercors et votre demande n'a pas été retenue ?**

**Si oui, en quelle année :**

**Choix de la période :** Mettre une croix dans la case du choix retenu

Dates	Du 10 au 15 juillet 2017 Travail samedi en remplacement du 14 juillet		Du 17 au 21 juillet 2017		Du 24 au 28 juillet 2017	
	Matin	Après midi	Matin	Après midi	Matin	Après midi
Je suis disponible						
Je ne suis pas disponible						



LANS-EN-VERCORS

## ***JEUNES – chantiers Vertacos: Juillet 2017***

### ***Commune de Lans en Vercors***

#### **Autorisation parentale**

Je soussigné(e) :

Représentant (e) légal (e) de l'enfant :

L'autorise à :

- Participer aux chantiers organisés par la Commune de Lans en Vercors du.....2017,
- Etre véhiculé en minibus pour les déplacements durant les chantiers,
- Effectuer un travail de 20 heures hebdomadaires et percevoir un salaire en rapport avec cette activité professionnelle et son âge,
- Conclure un contrat de travail avec la Commune sous la forme d'un Arrêté et dans les conditions énoncées à l'alinéa précédent

**Rappel** : la signature du contrat de travail ne peut se faire qu'en présence d'un tuteur légal

J'autorise si besoin, le responsable du chantier à faire pratiquer toutes interventions médicales et chirurgicales jugées nécessaires par un médecin.

Fait à :

Le :

Nom, prénom manuscrit et signature du représentant légal :

- Un certificat médical à l'aptitude d'une activité professionnelle sera exigé lors de la signature du contrat.